



Commune d'Eroudeville

Règlement graphique du PLUI Est Cotentin
(Arrêt - 05 Février 2026)

Zonage PLUI Est - Arrêt

- UAa - Tissu urbain traditionnel de type centre-bourg (centres anciens denses) présentant une mixité fonctionnelle
- UAb - Tissu urbain présentant une morphologie proche du tissu urbain traditionnel regroupant des constructions plus récentes (densité moyenne).
- UAc - Tissu urbain traditionnel des hameaux
- UB - Tissu pavillonnaire (densité faible) sans mixité fonctionnelle
- UD - Zone spécifique au Ministère des Armées
- UE - Zone urbaine regroupant les équipements publics (cimetières, écoles, terrains de sport, administrations)
- UL - Zone urbaine de loisirs (PRL, campings, skate-park, terrains pétanque, ...)
- Un - Zone urbaine non constructible
- UXp - Zone urbaine regroupant les activités portuaires
- UX - Zone urbaine regroupant les activités économiques
- UY - Zone spécifique à l'aéroport de Cherbourg-Manché (civil)
- 1AJA / 2AJA - Zone à urbaniser à court/long terme à vocation dominante d'habitat
- 1AUB / 2AUB - Zone à urbaniser à court/long terme à vocation dominante d'habitat pavillonnaire
- 1AJX - Zone à urbaniser à vocation dominante économique
- 1AUE - Zone à urbaniser à vocation dominante d'équipement
- A - Zone agricole générale
- N - Zone naturelle générale
- Nc - Zone naturelle regroupant les carrières
- Nj - Zone naturelle isolée spécifique au Ministère des Armées
- Ne - Zone naturelle regroupant les équipements / STECAL
- Ni - Zone naturelle accueillant des jardins partagés/familiaux
- Nl - Zone naturelle à vocation de loisirs
- Nm - Zone naturelle à vocation d'autres loisirs
- Npv - Zone naturelle dédiée aux installations photovoltaïques
- Nr - Zone naturelle dédiée aux espaces naturels remarquables
- Nx - Zone naturelle accueillant des activités économiques (artisans, commerces etc.) / STECAL

Gestion des nuisances et des risques

- Bande de recul de 0 à 30 ans
- Bande de recul de 30 à 100 ans

Prescriptions générales

- Emplacement réservé
 - Périmètre des OAP
 - Servitude de Résidences Principales
 - Périmètre de centralité
 - Zone de retrait spécifique
 - Bande des 100m
 - Espaces Proches du Rivage (EPR)
- ### Prescriptions patrimoniales
- Patrimoine local identitaire à protéger
 - Bâti remarquable à protéger
 - Linéaire bâti à protéger
 - Ensemble bâti à protéger
 - Bâtiment susceptible de changer de destination

Prescriptions naturelles et paysagères

- Espaces Boisés Classés
- Espaces Verts Paysagers à protéger
- Patrimoine naturel à préserver
- Linéaires bocagers à préserver
- Linéaires paysagers à préserver
- Zones humides avérées
- Mares à protéger

Cadastré

- Parcelles

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

0 250 500 m

